

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 26.10.2001

revue le : 26.10.2001

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit** Resincap Powder

· **Fournisseur/Producteur:**

LANG DENTAL MFG. CO., INC.
175 MESSNER DRIVE
WHEELING, IL 60090
U.S.A.

Tel.: +1-847-215-6622

Fax: +1-847-215-6678

· **Service chargé des renseignements :** Product Information - Tel.: +1-847-215-6622

· **Renseignements en cas d'urgence :**

Centre anti-Poisons

Service d'information toxicologique

Tel.: +33-472116911

2 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description :** Méthacrylate polymère plastifié

· **Composants contribuant aux dangers:**

84-66-2 phtalate de diéthyle

< 15%

3 Identification des dangers

· **Principaux dangers:** néant

· **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

D'après les données dont nous disposons, ce produit ne fait pas partie des substances dangereuses telles qu'elles sont définies, à l'heure actuelle, dans la loi sur les substances chimiques et/ou dans la réglementation sur les substances dangereux

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

· **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau :** Laver à l'eau et au savon.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau

En cas d'avaler involontairement une grande quantité ou en cas des troubles, prière consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

· **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 26.10.2001

revue le : 26.10.2001

Nom du produit Resincap Powder

(suite de la page 1)

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**
Eviter la formation de poussière
Veiller à une aération suffisante
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir par moyen mécanique.
Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.
Assurer une aération suffisante.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **Indications complémentaires :** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées
- **Préventions des incendies et des explosions:**
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Conserver hermétiquement clos dans un endroit frais et sec bien aéré.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Protéger contre les impuretés
- **Température de stockage recommandée :** < 35° C
- **Classe de stockage :** 11 Matières solides inflammable
- **Classe VbF :** néant

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
84-66-2 phtalate de diéthyle
VME 5 mg/m³
- **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement: -**
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
A titre provisoire, filtre :
Filtre P1.

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 26.10.2001

revue le : 26.10.2001

Nom du produit Resincap Powder

(suite de la page 2)

- **Protection des mains** : Non nécessaire.
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Forme** : poudre
- **Couleur** : rouge
- **Odeur** : faible, caractéristique
- **Modification d'état**
 - **Point de fusion** : non déterminé
 - **Point d'ébullition** : non déterminé
- **Point d'éclair** : 304°C
- **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif en lui-même, toutefois des poussières ou vapeurs explosibles peuvent se former.
- **Densité à 20°C** : 1,25 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau** : insoluble

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Décomposition thermique au-dessus de 240° C
- **Substances à éviter** : Oxydants puissants
- **Réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux** :
En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Méthacrylate de méthyle monomère

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë** :
- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Peut entraîner de légères irritations de la peau.
- **des yeux** : Irritation des yeux possible
- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Suivant annexe 4 de la réglementation administrative visant les substances polluantes de la nappe phréatique (Vw/VwS) du 17/05/1999
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 26.10.2001

revue le : 26.10.2001

Nom du produit Resincap Powder

(suite de la page 3)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :** Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.
- **Catalogue européen des déchets**
07 07 99 déchets non spécifiés ailleurs
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **Polluant marin :** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** Pas de produit dangereux d'après la disposition.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Prescriptions nationales :**
- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** néant
- **Directives techniques air :**
- **Classe Part en %**
- **II 15,0**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**
KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim
Postfach 1451 D-64345 Griesheim
- Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246
- **Contact :** Angelika Torges

F